

Le Temps, 12.05.2020

<https://www.letemps.ch/opinions/federalisme-temps-crise-un-avantage-abandonne>

Fédéralisme en temps de crise : un avantage abandonné.

Mark Schelker et Yannick Schmutz

Les craintes du coronavirus ont mis le fédéralisme helvétique en suspens. Pourtant, il a toujours été un facteur essentiel et central dans le succès suisse. Est-ce que le fédéralisme serait un désavantage dans la crise actuelle ou lors d'une deuxième vague ?

Le fédéralisme a de nombreux avantages, aussi et surtout, en temps de crise : Face à l'hétérogénéité des situations cantonales, le fédéralisme permet plus de flexibilité et d'adéquation dans les mesures. Dans un contexte aussi incertain, adopter une seule stratégie comporte beaucoup de risques - surtout si cette dernière est inadaptée - car elle pourrait avoir de graves conséquences. De plus, accepter des mesures différentes permet notamment la comparaison de leurs efficacités dans des cadres similaires. Cette possibilité de comparaison pousserait également les autorités à répondre de manière adaptée.

Bien sûr, la centralisation permet de prendre des décisions rapidement, spécialement en début de crise quand règne une grande incertitude ou quand les situations sont pareilles entre les cantons. Il est également important que le Conseil Fédéral puisse assurer que les cantons respectent des standards minimums afin d'éviter qu'une éventuelle inaction d'un canton ne crée des externalités négatives coûteuses aux autres. En revanche, comme le suggèrent les statistiques du Covid-19, les situations sont largement hétérogènes entre cantons. Avec des taux de contaminations, des densités de population, des démographies et des préférences aussi différentes, il n'est pas judicieux de poursuivre l'exclusion de l'échelon cantonal.

Plusieurs avantages découlent de l'intégration des autorités cantonales à la lutte. Avec plus de responsabilités pour les cantons viennent une plus grande variété de solutions potentielles. Avec autant d'incertitudes et d'inexpérience face au virus, les implémentations à de plus petites échelles accélèrent l'apprentissage tout en diluant le risque. Avec plus de personnes impliquées dans la réflexion et un échange efficace d'informations vient la possibilité d'identifier quelles sont les mesures les plus adaptées en fonction des situations. Nous pourrions aussi bénéficier des connaissances particulières qu'ont les élus de leurs cantons. Finalement, les citoyens pourraient davantage s'informer sur les mesures qui se sont révélées efficaces ou non grâce à la comparaison avec les autres cantons.

L'argument de la lenteur procédurale pèse lourd dans le débat. Cependant, la pratique nous l'a montré, les cantons sont aptes à prendre des mesures rapidement. Les cantons de Vaud et du Tessin, entre autres, ont réagi avant le Conseil Fédéral. La lenteur de réaction n'est donc pas un argument pertinent. Une réaction centralisée demeure également risquée car les conséquences le sont aussi. Le fédéralisme évite de mettre les œufs dans le même panier, et c'est une force, non un défaut. Les réactions ne seraient d'ailleurs probablement pas si différentes entre les cantons. De plus, il y aurait une certaine concurrence entre les réponses proposées, poussant les autorités à travailler leurs idées et l'efficacité de leurs mesures. Grâce à la flexibilité, les mesures seraient peut-être un peu plus strictes ou plus laxistes, mais en fonction de la situation et des besoins spécifiques du canton.

Même si dans quelques domaines les cantons récupèrent une certaine marge de manœuvre, comme dans le cas de la reprise de l'enseignement, ils restent principalement dirigés depuis Berne. Toutes les dates et principaux paramètres d'assouplissements des mesures sont décidés à l'échelon fédéral. Il ne reste aux autorités cantonales qu'à régler les détails de la mise en pratique. Il est temps de rendre la souveraineté aux cantons et de retourner à notre fédéralisme traditionnel, établi, flexible et ayant fait ses preuves. Un système qui bénéficie à la Suisse depuis longtemps et où tous les niveaux étatiques jouent leurs rôles et peuvent être tenus responsables de leurs décisions.

Mark Schelker est professeur d'économie politique et directeur de la chaire d'économie publique à l'Université de Fribourg. *Yannick Schmutz* est doctorant et assistant de recherche à la chaire d'économie publique à l'Université de Fribourg.